

Communiqué de presse de la Commission européenne sur sa nouvelle composition (12 août 2004)

Légende: Le 12 août 2004, José Manuel Barroso, président désigné de la Commission européenne révèle à la presse le portefeuille qu'il a attribué à chaque membre de son équipe et les aménagements apportés à la nouvelle Commission.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [20.08.2004]. IP/04/1029. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1029&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_europeenne_sur_sa_nouvelle_composition_12_aout_2004-fr-oda3118d-3fa6-43e8-90f8-298778f3bc98.html



Date de dernière mise à jour: 03/11/2015

Le président désigné Barroso révèle la composition de son équipe

IP/04/1029

Bruxelles, le 12 août 2004

Aujourd'hui, M. José Manuel Barroso, président désigné de la Commission européenne, a annoncé le portefeuille qu'il avait attribué à chaque membre de son équipe. Ces décisions font suite à des consultations approfondies avec chaque commissaire désigné et visent à créer un esprit d'équipe très fort. La nouvelle Commission est solide et dotée d'une grande expérience politique. Elle réunit des personnes issues de toutes les familles politiques et compte un nombre de femmes encore jamais atteint. Tous les commissaires jouiront exactement des mêmes pouvoirs en qualité de membre du collège. M. Barroso a apporté certaines modifications organisationnelles dans le but exprès de satisfaire les priorités politiques essentielles.

Une équipe politique de grande qualité

L'attribution des portefeuilles se fonde sur la grande expérience politique et les diverses compétences professionnelles des commissaires désignés. José Manuel Barroso a déclaré: "J'ai composé cette solide équipe pour nous permettre de travailler efficacement et d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. J'accorde une très grande importance à la volonté des membres de l'équipe de servir l'intérêt général européen. Les commissaires travailleront de concert au bénéfice des citoyens européens". La décision de M. Barroso de regrouper les bureaux de tous les commissaires dans le *Berlaymont* traduit cette volonté de travailler en équipe.

La nouvelle Commission se compose de personnes dotées d'une grande expérience dans divers domaines politiques. Ses membres ont acquis une connaissance approfondie des politiques et des institutions communautaires. Ce sont d'anciens premiers ministres et ministres et des commissaires actuels. Certains ont conduit les négociations d'adhésion de leur pays à l'Union européenne; d'autres ont fait partie de la Convention qui a adopté la Constitution européenne.

Il s'agit d'une équipe très équilibrée. Elle compte le pourcentage de femmes le plus élevé que la Commission ait jamais connu et met à profit une expérience issue de toutes les familles politiques.

Le rôle de chaque commissaire ne se limite pas à la gestion de son portefeuille. La Commission est une institution collégiale; elle arrête ses décisions collectivement dans tous les domaines. Tous les commissaires pèseront du même poids dans le processus décisionnel collectif. Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs à des groupes de commissaires. M. Barroso a déclaré: "Je ne veux pas de commissaires de premier et de second rang. Tous les commissaires auront la même importance. J'entends fonder mon autorité sur un solide travail d'équipe".

Afin de renforcer la collégialité, la Commission organisera des sessions de *brainstorming* plus informelles et améliorera la coopération entre les services et les cabinets des commissaires. Pour réagir rapidement aux événements et arrêter son agenda, la Commission a besoin d'une organisation souple. Ses travaux seront, en cas de besoin, préparés à l'avance par des groupes de travail et task force thématiques, qui rassembleront les commissaires dont les portefeuilles concernent un domaine politique particulier.

Des changements afin de réaliser les priorités politiques

La nouvelle Commission a été conçue pour obtenir des résultats visibles aux yeux des citoyens de l'Union européenne et pour mieux faire entendre la voix de l'Europe dans le monde. Son organisation s'appuie sur de nombreux éléments repris à la Commission actuelle. M. Barroso n'a pas ressenti la nécessité d'un bouleversement des services de la Commission. Lorsqu'il a apporté des changements aux services et aux portefeuilles, c'était principalement dans le but d'améliorer la capacité de la Commission à mettre en oeuvre des politiques et à réaliser des objectifs prioritaires.

M. Barroso a déclaré: “J’attache une importance particulière à la capacité de faire connaître l’Europe. L’apathie constatée lors des dernières élections européennes est préoccupante. J’ai chargé expressément une vice-présidente d’œuvrer à l’amélioration de la stratégie de communication. Le citoyen doit être mieux informé de ce que l’Europe fait et des raisons pour lesquelles elle le fait”. La même vice-présidente sera également chargée des relations institutionnelles. Elle s’adressera, par delà les institutions européennes, aux parlements nationaux et aux citoyens.

La stratégie de Lisbonne visant à faire de l’Europe l’économie la plus compétitive du monde d’ici 2010 n’a pas été suffisamment mise en oeuvre. La Commission et les États membres doivent produire de meilleurs résultats. M. Barroso coordonnera personnellement tous les efforts destinés à revitaliser la stratégie de Lisbonne. Il a désigné un vice-président pour présenter, au nom de la Commission, une vision cohérente au Conseil Compétitivité.

M. Barroso a décidé de renforcer l’égalité des chances en attribuant clairement cette tâche au commissaire chargé de l’emploi et des affaires sociales, qui présidera le groupe de commissaires sur l’égalité des chances.

En matière de politique étrangère, M. Barroso souligne la nécessité d’une coordination efficace. Il présidera le groupe des commissaires sur les relations extérieures. Une priorité importante est accordée à la politique de voisinage de l’UE par l’attribution de cette responsabilité au commissaire chargé des relations extérieures. L’un des objectifs du groupe de commissaires est de préparer l’arrivée du nouveau ministre des Affaires étrangères au sein de la Commission et de mettre en oeuvre le Service diplomatique européen. À son entrée en fonction, le ministre des Affaires étrangères deviendra vice-président chargé des relations extérieures.

La réforme de la gestion de la Commission n’est pas une opération ponctuelle, mais un processus permanent. M. Barroso a décidé de nommer un vice-président chargé de surveiller les activités “administration, audit et lutte anti-fraude” qui garantira une gestion saine et assurera l’information claire du Parlement européen.

Prochaines étapes

L’équipe tiendra une première réunion informelle le vendredi 20 août à Bruxelles. Elle doit gagner la confiance et obtenir l’approbation du Parlement européen avant le 1er novembre. Les commissaires seront entendus individuellement par les commissions parlementaires. Ces auditions auront lieu dans la quinzaine suivant le 27 septembre. Après approbation par le Parlement, l’équipe s’emploiera à élaborer sa vision politique et à établir un programme détaillé pour les six années à venir.

Informations à l’intention des rédactions

Voici les principaux aménagements apportés par José Manuel Barroso par rapport à la situation actuelle:

- le président présidera personnellement le groupe des commissaires sur les relations extérieures et sur la stratégie de Lisbonne;
- un nouveau poste de vice-président chargé des relations institutionnelles et de la stratégie de communication;
- un vice-président chargé de veiller à la cohérence de l’approche de la Commission au sein du Conseil Compétitivité;
- la plus forte proportion de femmes commissaires jamais enregistrée;
- scission des portefeuilles: transport et énergie; agriculture et pêche; marché intérieur et fiscalité;
- recours accru aux task-forces pour anticiper les problèmes politiques;

- regroupement des commissaires dans le même bâtiment (Berlaymont);
- dissociation du contrôle financier et du budget, et désignation d'un vice-président chargé de veiller à la bonne gestion.

La nouvelle Commission entrera en fonction le 1^{er} novembre, sous réserve du vote d'approbation du Parlement européen. Le vote du Parlement européen ne peut porter que sur l'ensemble du Collège et non sur les différents commissaires.

Selon le traité instituant une Constitution pour l'Europe, le ministre des affaires étrangères de l'Union devient vice-président de la Commission dès la ratification de la Constitution.

Le traité CE confère au président de la Commission le pouvoir de répartir les responsabilités et d'en remanier la répartition. Voici le texte de l'article 217 en vigueur:

1. La Commission remplit sa mission dans le respect des orientations politiques définies par son président, qui décide de son organisation interne afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et la collégialité de son action.

2. Les responsabilités incombant à la Commission sont structurées et réparties entre ses membres par le président. Le président peut remanier la répartition de ces responsabilités en cours de mandat. Les membres de la Commission exercent les fonctions qui leur sont dévolues par le président sous l'autorité de celui-ci.

3. Après approbation du collège, le président nomme des vice-présidents parmi les membres de la Commission.

4. Un membre de la Commission présente sa démission si le président, après approbation du collège, le lui demande.